

Février 2014



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

Conférence régionale pour l'Europe

Vingt-neuvième session

Bucarest (Roumanie), 2-4 avril 2014

Point 8 de l'ordre du jour

Le point sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale

I. VUE D'ENSEMBLE DES SESSIONS DU CSA 2012-2013

1. L'objectif du présent document est de fournir aux participants aux conférences régionales de la FAO un point sur les principales conclusions auxquelles le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est parvenu depuis les dernières conférences régionales, tenues en 2012, et sur les activités centrales du Comité à l'heure actuelle.

2. On a entrepris une réforme du CSA en 2009 et on a présenté les sujets et résultats essentiels des séances plénières du Comité lors des deux dernières conférences régionales, qui ont eu lieu en 2010 et 2012, afin de renforcer les liens entre les conférences régionales et le CSA et de favoriser les occasions d'échanger des informations et des contributions dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

3. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, deux sessions annuelles et une session extraordinaire du CSA se sont déroulées. À sa trente-huitième session (session extraordinaire), en mai 2012¹, le Comité a approuvé les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Ce texte énonce des principes, ainsi que des pratiques acceptées au plan international, que toutes les parties prenantes sont encouragées à utiliser à l'heure de formuler des stratégies, des politiques et des programmes dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'agriculture et des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts.

4. L'adoption de la première version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition est l'un des principaux résultats de la trente-neuvième session du CSA, tenue en octobre 2012². Il s'agit d'un cadre global et d'une référence unique, qui contient des orientations d'ordre pratique à l'intention des responsables politiques dans les domaines liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition comme le commerce, l'agriculture, la santé, l'environnement, les ressources naturelles et les

¹ <http://www.fao.org/docrep/meeting/025/md958f.pdf>.

² <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/mf115f.pdf>.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj683f

politiques relatives à l'économie ou à l'investissement. On met ce document à jour annuellement afin d'y inclure les dernières recommandations du CSA en matière de politiques. À sa quarantième session³, le Comité a approuvé la deuxième version du Cadre stratégique et a encouragé toutes les parties intéressées à la promouvoir et à en faire usage, tout en reconnaissant sa nature facultative.

5. Le Comité a poursuivi ses efforts visant à formuler des orientations valables sur le plan scientifique et fondées sur des éléments concrets en matière de politiques relatives aux interventions sur la sécurité alimentaire et la nutrition à tous les niveaux et à l'intention de parties intéressées extrêmement diverses. Les rapports du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition⁴ servent de base aux tables rondes sur les politiques qui sont organisées à l'occasion des séances plénières du CSA. Le Comité a examiné les rapports sur *la protection sociale pour la sécurité alimentaire et la nutrition* et sur *le changement climatique et la sécurité alimentaire* à sa trente-neuvième session, ainsi que ceux concernant *les agrocarburants et la sécurité alimentaire et l'investissement dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition* à sa quarantième session. Les conclusions des tables rondes sont résumées dans les encadrés relatifs aux décisions (un pour chaque thème) que le CSA a examinés, débattus et approuvés en plénière. Ces recommandations constituent des orientations stratégiques importantes qui doivent aider un large éventail de parties intéressées à prendre de nouvelles mesures. À la quarante et unième session du CSA, les participants à deux tables rondes sur les politiques examineront les questions suivantes, en s'appuyant sur un rapport du Groupe d'experts de haut niveau: *Le gaspillage et les pertes alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables* et *le rôle de la pêche et de l'aquaculture durables dans la sécurité alimentaire et la nutrition*.

6. Le Comité a pris de nouvelles mesures concernant le suivi et l'évaluation de ses travaux et de son efficacité. Dans ce contexte, il a reconnu les progrès accomplis quant à l'élaboration d'un cadre pour le suivi de ses décisions et recommandations, et a estimé que ce suivi était important pour améliorer son efficacité. Le Comité a demandé un plan d'action visant à diffuser largement les décisions et les recommandations stratégiques qu'il formule en plénière dans le cadre de la Stratégie de communication planifiée, ce qui constitue une étape cruciale pour ce qui est d'améliorer sa visibilité et son efficacité.

7. En ce qui concerne ses axes de travail et ses autres activités, le Comité, à sa quarantième session, a adopté un programme de travail pluriannuel pour 2014-2015, qui comprend une note d'orientation définissant dans les grandes lignes le processus de sélection et de hiérarchisation des activités futures du CSA et les thèmes suggérés au Groupe d'experts de haut niveau. Le CSA tiendra compte de toutes les conclusions pertinentes des conférences régionales de la FAO lorsqu'il s'agira de recenser les sujets relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition qu'il devra examiner lors du présent exercice biennal mais aussi des suivants.

8. À sa trente-neuvième session, le Comité a lancé deux processus consultatifs conformément aux axes prioritaires inscrits dans le Programme de travail pluriannuel, qui sont mis en lumière ci-après à l'intention des conférences régionales:

- Principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les pays en proie à des crises prolongées.

³ <http://www.fao.org/docrep/meeting/029/mi514f.pdf>.

⁴ <http://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/fr/>.

II. PRINCIPES POUR UN INVESTISSEMENT AGRICOLE RESPONSABLE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

9. À sa trente-neuvième session, en 2012, le CSA a lancé un processus de consultation sur deux ans visant à élaborer des principes pour un investissement agricole responsable et à veiller à ce que ceux-ci emportent une large adhésion. Ces principes sont censés promouvoir des investissements agricoles contribuant à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'à *la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*.

10. Il est essentiel d'investir de façon responsable dans l'agriculture, en particulier dans la petite agriculture, afin de réduire la pauvreté, de créer des emplois décents, d'améliorer la sécurité alimentaire et de favoriser la durabilité environnementale. Les investissements agricoles peuvent générer des avantages très divers en matière de développement. Pour ce faire, ils doivent toutefois être responsables et dirigés spécifiquement vers la concrétisation desdits avantages, et il faut veiller à éviter les conséquences négatives que peuvent avoir des schémas d'investissement planifiés de façon moins responsable.

11. Les Principes sont destinés à fournir des orientations d'ordre pratique aux gouvernements, aux investisseurs publics et privés, aux organisations régionales et intergouvernementales, aux organisations de la société civile, aux établissements de recherche et aux universités, aux donateurs et aux fondations. Ils seront facultatifs et non contraignants et devront être interprétés et appliqués en accord avec les obligations déjà inscrites dans la législation nationale et le droit international.

12. Les consultations régionales, qui se sont déroulées entre novembre 2013 et février 2014, avaient pour objectif de faire remonter des informations et de recueillir des contributions sur l'avant-projet de Principes pour un investissement agricole responsable auprès de parties intéressées extrêmement diverses afin d'améliorer le projet existant et d'encourager l'adhésion auxdits Principes au niveau mondial. Les avis reçus contribueront à l'élaboration de la première version du projet, laquelle sera ensuite négociée par le Groupe de travail à composition non limitée du CSA sur l'investissement agricole responsable en mai 2014, à Rome. Les principes qui auront été définis au cours de ce processus seront présentés au CSA à sa quarante et unième session, en 2014, pour adoption en séance plénière. Pour en savoir plus, voir le site Internet suivant: <http://www.fao.org/cfs/cfs-home/resaginv/fr/>.

III. PROGRAMME D'ACTION POUR LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES PAYS EN PROIE À DES CRISES PROLONGÉES

13. Lors des crises prolongées, la sécurité alimentaire se trouve fortement réduite. Il est reconnu que ces situations relèvent d'une catégorie particulière qui nécessite une large série d'interventions stratégiques et opérationnelles. Les caractéristiques communes aux contextes de crises prolongées sont les chocs récurrents, les causes sous-jacentes multiples, l'effondrement des institutions locales, l'instabilité des moyens d'existence et des systèmes alimentaires, la longue durée et la présence de conflits et/ou d'une insécurité civile.

14. Comme indiqué dans *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2010*, l'insécurité alimentaire est bien plus prononcée dans les pays en proie à des crises prolongées que dans les autres pays en développement, ce qui est mis en évidence par quatre indicateurs essentiels: la proportion de personnes sous-alimentées, la proportion d'enfants présentant un retard de croissance, le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans et l'indice global de la faim.

15. Afin de contribuer à prévenir l'insécurité alimentaire dans ces contextes et à y faire face, le CSA, à sa trente-neuvième session, en 2012, a lancé un processus de consultation sur deux ans visant à

élaborer un programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les pays en proie à des crises prolongées et à veiller à ce que celui-ci emporte une large adhésion.

16. Ce programme d'action est destiné à fournir des orientations fondées sur l'expérience et à établir des principes d'intervention en décrivant les mesures concrètes qui peuvent s'y rapporter. L'objectif est d'aider les parties intéressées à concevoir des politiques, investissements, arrangements institutionnels, programmes et activités adaptés qui permettent d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les situations de crises prolongées. Facultatif et non contraignant sur le plan juridique, le programme d'action doit être interprété et appliqué conformément aux obligations en vigueur qui sont inscrites dans la législation nationale et le droit international.

17. On peut en attendre une compréhension plus fine des causes multidimensionnelles des crises prolongées, le partage d'outils d'analyse plus efficaces pour aider au recensement des causes profondes, ainsi que la conception d'un train de mesures stratégiques et techniques appropriées pour y remédier. De nouvelles modalités seront aussi définies en vue d'un travail mené en partenariat et d'une action harmonisée aux niveaux mondial, régional, national et local. Enfin, le programme comprendra un suivi amélioré des progrès globaux accomplis quant à la réduction du nombre de pays en proie à des crises prolongées et de la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la sous-alimentation dans ces pays.

18. Une consultation mondiale se déroulera en avril 2014. En se fondant sur ses résultats, on élaborera le projet de document qui sera ensuite négocié par le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme d'action en juillet 2014, à Rome. Le programme d'action qui aura été défini au cours de ce processus sera présenté au CSA à sa quarante et unième session, en 2014, pour adoption en séance plénière. Pour en savoir plus, voir le site Internet suivant: <http://www.fao.org/cfs/cfs-home/cfs-fipc/fr/>.

IV. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DES PARTICIPANTS AUX CONFÉRENCES RÉGIONALES

19. Le CSA invite les participants aux conférences régionales à prendre note de ses conclusions. En particulier, il les prie de tenir compte des deux processus de convergence stratégique de premier ordre qui font actuellement l'objet d'une consultation, les *Principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition* et le *Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les pays en proie à des crises prolongées*, et d'encourager la participation active de toutes les parties intéressées aux négociations finales, qui se dérouleront au Siège de la FAO, à Rome, selon le calendrier suivant:

- Principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition – 19-24 mai 2014;
- Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les pays en proie à des crises prolongées – 29 juillet-1^{er} août 2014.